

Colmar, le 23 janvier 2020



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haut-Rhin



L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'éducation nationale du Haut-Rhin

à

Mesdames et Messieurs les instituteurs,
Mesdames et Messieurs les professeurs
des écoles,

Division de l'enseignant,
des moyens
et de la formation continue
du 1^{er} degré

Bureau de la gestion collective

Dossier suivi par
Leslie Quirin
Aline Marechal

Téléphone
03 89 21 56 40
03 89 21 56 19

Mél.
i68d1@ac-strasbourg.fr

52-54 avenue de la République
B.P. 60092
68017 Colmar cedex

Objet : Stage de formation professionnelle au Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive – CAPPEI – Année scolaire 2020/2021

*Références : - décret n° 2017-169 du 10 février 2017 portant création du CAPPEI
- arrêtés du 10 février 2017 relatifs aux modalités d'organisation de l'examen et à l'organisation de la formation préparant au CAPPEI*

J'ai l'honneur de vous faire savoir que le stage de préparation au Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI) sera ouvert en 2020-2021.

I- Conditions de candidature

Peuvent être candidats les instituteurs et professeurs des écoles qui remplissent les conditions suivantes :

- être instituteur ou professeur des écoles titulaire ;
- être en position d'activité au 1^{er} septembre 2020 ;
- la certification ayant lieu sur une seule année, il est demandé aux candidats d'exercer à temps complet pour l'année de formation et d'examen ;
- l'obtention d'un poste spécialisé conditionnant le départ en stage ainsi que le parcours de formation suivi, les candidats retenus devront participer aux opérations du mouvement départemental pour obtenir un poste spécialisé.

II – Modalités de candidature

Pour candidater, vous complétez le dossier en annexe et l'adresserez en retour pour le 29 janvier 2020 au secrétariat de l'ASH par mail, **avec avis de votre inspecteur de circonscription**, accompagné d'une photocopie de votre dernier rapport d'inspection ou de votre rendez-vous de carrière.

P. l'inspectrice d'académie,
directrice académique des
services de l'éducation nationale
du Haut-Rhin,
L'adjoint à la directrice académique
chargé du 1^{er} degré

Philippe Venck

Direction des services départementaux de l'Education nationale du Haut-Rhin

**DOSSIER DE CANDIDATURE
PREPARATION AU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE
AUX PRATIQUES DE L'EDUCATION INCLUSIVE ET FORMATION
PROFESSIONNELLE SPECIALISEE
Année scolaire 2020-2021**

MODULE DE PROFESSIONNALISATION CHOISI :

- enseigner en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) ou en établissement régional d'enseignement adapté (Erea) ; enseigner en milieu pénitentiaire ou en centre éducatif fermé ;
- travailler en Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased)-aide à dominante pédagogique-
- coordonner une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) ;
- enseigner en unité d'enseignement (UE) des établissements et services sanitaires et médico-sociaux)

* COCHER LE MODULE CHOISI

ETAT CIVIL :

Nom et Prénom(s) :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :

Situation de famille : Nombre d'enfant(s) :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Adresse électronique (obligatoire):.....

SITUATION PROFESSIONNELLE :

Corps :

Poste Actuel :

Adresse administrative :

Circonscription :

Date de nomination à ce poste :

Date de la dernière inspection/entretien de carrière

Dernière note.....

(*Joindre une photocopie du dernier rapport d'inspection*)

A.G.S. au 01/09 de l'année scolaire en cours :

Années effectives d'enseignement au 01/09 de l'année scolaire en cours :

Années effectives d'enseignement spécial au 01/09 de l'année scolaire en cours :

CURSUS UNIVERSITAIRE :

C.A.P D.I. D.E.S.I. D.P.P.E.

C.A.P.S.A.I.S. ou C.A.E.I. : Option : Date d'obtention... :

Autre(s) diplôme(s) :

Souhaitez-vous vous inscrire et présenter le master Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (MEEF) mention Pratique et Ingénierie de la Formation (PIF) parcours « Adaptation à la Diversité des Elèves » (ADE) ?

OUI NON

Souhaitez-vous passer l'examen en tant que candidat libre ?

OUI NON

ENGAGEMENT

Je soussigné(e).....

m'engage sous réserve d'acceptation de mon dossier, à participer à la première phase du mouvement des enseignants du 1^{er} degré, pour obtenir un poste correspondant à la formation que je sollicite.

Fait à le

Signature du candidat

Les candidats voudront bien joindre au présent document les pièces suivantes :

- une lettre de motivation (d'une page maximum)
- la photocopie de leur dernier rapport d'inspection

**Le dossier complet est à retourner à la Direction des services départementaux de l'Education nationale du Haut-Rhin,
Circonscription de l'ASH
52-54 Avenue de la République
Colmar**

pour le mercredi 29 janvier 2020 délai de rigueur.

CANDIDATURE A LA FORMATION PREPARATOIRE AU CAPPEI

Avis de l'IEN

Candidat (e)

Nom, prénom :

Fonction actuelle :

Module de professionnalisation :

Date de naissance :

Lieu d'exercice :

À l'issue de l'entretien avec le candidat, l'Inspecteur(trice) de l'Education Nationale fera apparaître, de manière explicite et détaillée :

1. Les motivations du candidat :

2. Ses compétences professionnelles dans ses fonctions actuelles (*en particulier, son efficacité dans la conduite des apprentissages, notamment l'apprentissage de la lecture, son aptitude à adapter sa pédagogie aux besoins de ses élèves*) :

3. Son aptitude à s'intégrer dans une équipe pédagogique :

4. Sa connaissance de la fonction qu'il sollicite, ainsi que sa capacité à s'y adapter :

5. Ses capacités à suivre une formation spécialisée dans les conditions prévues par les textes, et à acquérir, au cours de la formation, les connaissances et compétences professionnelles attendues lors de l'examen :

Appréciation d'ensemble :

favorable*

défavorable*

A _____, le

Signature :

* barrer la mention inutile

Additif au dossier à l'intention de l'IEN

Texte de référence :

Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et formation professionnelle spécialisée – Circulaire n° 2017-026 du 14 février 2017.

Éléments importants

L'examen du CAPPEI est exigeant. Les échecs sont à la fois coûteux pour le candidat et pour l'institution. C'est pourquoi il est important de vérifier si la représentation de la fonction est exacte, et si les motivations sont compatibles avec l'option choisie.

Il est également utile d'évaluer les chances de réussite à un examen qui demande à la fois une réelle efficacité pédagogique (durant les séances) et de bonnes capacités d'analyse à l'oral et à l'écrit (pour l'entretien et la rédaction du mémoire).

Procédure de sélection des candidats

Les dossiers de demande de départ en formation, revêtus de votre avis, sont communiqués à une commission d'entretien, composée d'un IEN-ASH, d'un IEN CCPD et/ou d'un chef d'établissement ou d'un directeur-adjoint de SEGPA, d'un conseiller pédagogique et d'un représentant de l'ESPE.

Les propositions sont ensuite soumises, pour avis, à une CAPD puis, pour décision, au DASEN.